

CHARTRE CITOYENNE DU FOOTBALL : Stadium Racing Colmar Football Association



Le **Football**, parce qu'il est le sport le plus pratiqué en France et le plus médiatisé, se doit d'offrir, notamment aux jeunes, **une image exemplaire**, car le sport doit rester un plaisir avant tout.

Le sport est **porteur de hautes valeurs morales**. Il est aussi un moyen d'éducation exceptionnel et un facteur irremplaçable d'**épanouissement** de la personne, d'**intégration sociale** et de promotion de l'homme en devenir.

L'**esprit sportif**, c'est aussi le **respect des valeurs humaines** qui doivent prévaloir en tout état de cause sur les enjeux de la compétition :

« *Favoriser le jeu plutôt que l'enjeu* ».

Toutes les personnes participant, à un titre ou à un autre, au football dans le sens large du terme, comme joueur débutant ou confirmé, entraîneur, arbitre, éducateur, dirigeant, parent, supporter, spectateur, sponsor, journaliste, sont dépositaires des valeurs dont ils sont porteurs, et responsables, individuellement et collectivement, de leur défense et de leur mise en valeur.

Le Respect de cette charte doit permettre, à chacun des protagonistes représentés ci-après, de pouvoir espérer vivre une saison sportive agréable. Voilà ce que le **STADIUM RACING COLMAR** attend de chacun de vous.

A chacun son rôle, un rôle pour chacun

Les Présidents président,

Les joueurs jouent,

Les éducateurs encadrent et forment les jeunes,

Et les parents accompagnent et encouragent positivement

La signature d'une licence au club engage le joueur et ses parents à respecter cette CHARTRE.

CHARTRE DU JOUEUR

Le joueur du **STADIUM RACING COLMAR**, s'engage à :

- **Effectuer**, dans les meilleurs délais, **les formalités administratives d'inscriptions** (licences, fiches de renseignement, photo, CI, ...)
- **A régler sa cotisation** chaque saison lors de son inscription ou réinscription au club
- **Être assidu** aux entraînements et **attentif** lorsque l'éducateur prend la parole
- **Respecter les horaires** d'entraînements et de convocations des matchs
- **Prévenir** suffisamment à l'avance son éducateur **en cas d'absence ou de retard** à l'entraînement comme en match
- **Respecter** les décisions et les choix de son éducateur
- **Aider** l'éducateur à ranger le matériel et à ramasser les débris (bouteilles etc.) le cas échéant - **respecter** le matériel et les locaux - **entretenir** son matériel sportif
- **Avoir des chaussures propres** et à les enlever à l'entrée du vestiaire
- **A porter le survêtement du club** les jours de matchs
- **Ranger et éteindre son téléphone** les jours de match à l'entrée du vestiaire
- **Saluer** (serrer la main) les membres du Club en arrivant et en quittant le Club
- **Retirer sa casquette, sa capuche, son bonnet, ses écouteurs** pour saluer un adulte et lors des repas en commun
- **Se changer** dans le vestiaire et à **prendre une douche** à l'issue des entraînements et des matchs pour des raisons d'hygiène
- **A honorer**, par sa présence systématique, la collation organisée après les matchs à domicile comme à l'extérieur
- **Prendre du plaisir** à jouer, à être motivé et à vouloir toujours progresser en ayant une **envie raisonnable et raisonnée** de gagner
- **Développer** l'esprit d'équipe - respecter les règles du jeu, l'arbitre et ses décisions
- **Participer à la vie du club** (confection d'un goûter, lavage des maillots, arbitrage, ...)
- **Respecter** toute personne en dehors et sur le terrain, ses camarades, les éducateurs et les dirigeants du Club, adversaires, arbitres, parents, partenaires, spectateurs.
- Être **loyal** et respectueux envers son entourage - rester **maître de soi** et **humble**
- **Rester poli, apprendre** à s'exprimer correctement - adopter une attitude positive
- **Adopter** un comportement exemplaire et positif sur et en dehors du terrain (notamment le devoir de réserve concernant les réseaux sociaux)
- **Représenter** dignement les couleurs du Club par son attitude irréprochable

N'oubliez pas que toute progression collective et individuelle est conditionnée par une présence régulière à l'entraînement

CHARTRE DES PARENTS

Les parents du joueur licencié au STADIUM RACING COLMAR, s'engagent à :

- **Effectuer**, dans les meilleurs délais, **les formalités administratives d'inscription** de leur enfant (licences, fiches de renseignement, photo, CI, ...)
 - **A régler la cotisation** chaque saison lors de l'inscription ou la réinscription au club
 - **S'assurer** de la présence de l'éducateur avant de déposer et de récupérer son enfant
 - **Prévenir** l'éducateur responsable en cas d'absence ou de retard à l'entraînement comme en match
 - **Respecter** les décisions et les choix de l'éducateur, en étant son appui – son soutien
 - **Respecter** les arbitres et les adversaires en ayant une attitude positive
 - **Respecter** l'aire de jeu : rester derrière la main courante et garder son rôle de parent
 - **Respecter** l'intimité du vestiaire (la présence des parents n'y est pas souhaitée)
 - **S'abstenir** de toute remarque négative auprès des joueurs, éducateurs, arbitres, adversaires et autres parents (devoir de réserve concernant les réseaux sociaux)
 - **Veiller à l'équilibre** de la pratique sportive de leur enfant et **relativiser** les enjeux d'une rencontre
 - **Accompagner** les joueurs lors des matchs et/ou tournoi et à **se rendre disponible** ponctuellement pour les actions Club
 - **Vérifier** que l'enfant sera transporté dans de bonnes conditions de sécurité : nombre de véhicules suffisants, ceinture attachée, autorisation de transport en règle
 - **Proposer** leur aide pour les manifestations du Club autre que les matchs (goûters, loto, repas de fin d'année, manifestations sportives...)
- ➡ **A Véhiculer une bonne Image du SR Colmar en adoptant une attitude exemplaire aux entraînements comme en match**

La récidive du non-respect de cette chartre peut amener le Club à prendre des mesures disciplinaires allant jusqu'à l'exclusion vis-à-vis des personnes concernées, après concertation avec les membres du Comité et la Commission d'éthique du Club « STADIUM RACING COLMAR »

Dispositions de l' Article 196 des Règlements Généraux de la FFF – La recevabilité d'une opposition à un changement de club est soumise au respect du ou des cas suivants

- Non restitution d'équipements appartenant au club quitté (sur la base d'un engagement écrit et signé par le licencié précisant les conditions de prêt)
- Non paiement d'une cotisation ou toute autre dette du licencié envers le club quitté (sur la base d'une reconnaissance de dette souscrite et signée par le licencié, d'une preuve de non paiement ou de tentative de recouvrement)
- Départ de joueurs ou joueuses risquant de mettre en péril la vie sportive du club quitté (en fonction des catégories d'âge et du nombre de joueurs ou joueuses)

En tout état de cause, le club quitté formulant une opposition doit obligatoirement transmettre à la Commission « dans un délai de 4 jours » à compter de cette dernière tous les documents nécessaires, justifiant sa motivation sous peine d'irrecevabilité.

Le licencié (ou parent)

Les Présidents G. MEYER et M.NAGOR